

## **COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DU 16 DECEMBRE 2020**

L'an deux mille vingt, le seize décembre à vingt heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune d'Aveluy légalement convoqués se sont réunis en séance ordinaire à la mairie sous la présidence de M. Christophe BUISSET, Maire.

Etaient présents à la séance tous les conseillers en exercice sauf M. Pascal LEFEBVRE qui a donné pouvoir à M. Christophe BUISSET.

Le Conseil Municipal a désigné Mme Annie LEJEUNE pour exercer les fonctions de secrétaire de séance.

La séance étant ouverte, les membres du Conseil Municipal ayant reçu en même temps que leur convocation le compte rendu de la séance précédente du 24 septembre 2020, M. le Maire demande s'il y a des questions ou des remarques à faire sur ce compte rendu.

M. Julien MOURET indique qu'une erreur de montant du 1<sup>er</sup> prix accordé au concours des maisons fleuries est de 70 € et non 75 € comme indiqué page 12 du compte-rendu.

Après correction de cette coquille, le compte-rendu de la réunion du 24 septembre 2020 est adopté à l'unanimité et a été signé par les membres présents.

### **Tarifs communaux pour l'année 2021**

M. le Maire donne lecture à l'assemblée des différents tarifs communaux pratiqués au cours de l'exercice 2020.

Il propose de ne pas appliquer d'augmentation et de les reconduire pour l'année 2021.

Il précise que des remarques ont été formulées notamment lors des réunions avec les parents d'élèves concernant le coût du repas de la cantine scolaire jugé trop élevé. Il donne la parole à M. Thierry CRAMPON 2<sup>ème</sup> adjoint délégué aux affaires scolaires qui confirme que lors du conseil d'école du 3 novembre dernier une remarque a été faite concernant le tarif de 5,20 € considéré élevé par les représentants des parents d'élèves. Il indique avoir fait une enquête auprès des communes de Mametz et Bécordel qui appliquent un tarif de 4,50 € le repas. La justification des 0,70 € d'écart provient essentiellement du fait que ces communes emploient 2 personnes en contrat aidé ce qui n'est pas le cas d'Aveluy employant du personnel titulaire de la fonction publique territoriale.

M. le Maire ajoute que si la commune appliquait le coût réel, le prix du repas serait encore bien plus élevé compte tenu notamment du coût horaire des salariés et du repas facturé 3,21 € par le prestataire API RESTAURATION. La commune ne fait que répercuter une petite partie du coût salarial de l'employée présente dans le bus à l'aller et au retour et pendant le temps de repas.

M. Thierry CRAMPON ajoute que la fréquentation est de 7 voir 8 enfants d'Aveluy tous les jours de cantine ; la moyenne journalière étant de 13 avec un pic pouvant atteindre 16 rationnaires composés surtout d'élèves de classe CM2 souhaitant découvrir la restauration collective avant leur entrée en 6<sup>ème</sup>.

Mme Myriam FALIZE demande comment s'est fait le choix du personnel affecté aux tâches de la restauration scolaire.

M. le Maire indique que c'est une question d'antériorité et de temps de travail.

M. Dominique MILLE 1<sup>er</sup> adjoint délégué aux finances précise que si l'on changeait le personnel de la cantine scolaire, le coût salarial serait un peu plus élevé compte tenu du grade du personnel concerné et cela aurait inévitablement une répercussion directe sur le prix de revient du repas

Le débat étant clos, M. le Maire demande aux Conseillers Municipaux de se prononcer sur le vote des tarifs communaux pour l'exercice 2021.

Ces derniers sont adoptés à l'unanimité tels qu'ils ressortent du tableau ci-après :

	TARIF	
	2020	2021
* carte de pêche :		
- à la journée carpiste	10,00 €	<b>10,00 €</b>
- à la journée - habitant d'Aveluy (gratuit pour moins de 16 ans domiciliés à Aveluy)	2,50 €	<b>2,50 €</b>
- à la journée - 1 personne - extérieur à Aveluy	5,00 €	<b>5,00 €</b>
- à l'année - 1 personne habitant d'Aveluy	50,00 €	<b>50,00 €</b>
- à l'année - 1 personne extérieure à Aveluy	100,00 €	<b>100,00 €</b>
- à l'année - 2 personnes extérieures à Aveluy	150,00 €	<b>150,00 €</b>
* cantine (repas)	5,20 €	<b>5,20 €</b>
* garderie (séance jusqu'à 18 h 00)	1,20 €	<b>1,20 €</b>
garderie au-delà de 18 h 00 et par 1/2 heure	5,00 €	<b>5,00 €</b>
* location de barnum (uniquement aux habitants d'Aveluy -du vendredi au lundi matin)	50,00 €	<b>50,00 €</b>
* location de tables, bancs et chaises (uniquement aux habitants d'Aveluy)	GRATUIT	<b>GRATUIT</b>
* concession funéraire : 1,20 m x 2,50 m = 3 m <sup>2</sup> (2 places)	96,00 €	<b>96,00 €</b>
2,00 m x 2,50 m = 5 m <sup>2</sup> (4 places)	160,00 €	<b>160,00 €</b>
* dépositoire (limité à 3 mois)	GRATUIT	<b>GRATUIT</b>
* concession en funérarium (case pour 2 urnes)		<b>550,00 €</b>
* dispersion des cendres au jardin du souvenir		<b>GRATUIT</b>
* inhumation d'urne en concession funéraire	GRATUIT	<b>GRATUIT</b>

## **Octroi des bons communaux pour les employés**

M. le Maire rappelle aux anciens et informe les nouveaux élus qu'à l'occasion des fêtes de fin d'année la commune attribue à chaque employé de la commune un bon d'achat au prorata du nombre de mois travaillés à raison de 10 € par mois ; pour toute absence supérieure à 30 jours une retenue de 1/12 soit 10€ par mois est opérée.

Il propose de reconduire cette gratification attribuée au personnel communal.

Aucune remarque n'étant formulée par l'assemblée, la proposition est adoptée à l'unanimité.

## **Demandes de subvention et de fonds de concours**

M. le Maire indique que la commission travaux a travaillé sur les différents projets de travaux qui pourraient être réalisés à partir de l'an prochain. Il convient de profiter en cette fin d'année des opportunités financières au travers de la DETR et du plan de relance initié par le gouvernement afin de donner un coup de pouce à l'économie nationale. L'objectif de la présente délibération étant d'acter les diverses demandes de subvention et ensuite en début 2021, la commission des finances proposera un budget prévisionnel et le Conseil Municipal décidera d'engager ou de ne pas engager les travaux concernés.

Il cède ensuite la parole à M. Dominique MILLE 1<sup>er</sup> adjoint délégué aux finances communales afin qu'il présente ce point de l'ordre du jour.

M. Dominique MILLE rappelle à l'assemblée que comme il s'y était engagé, chaque conseiller a été destinataire du cahier des charges de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) et a pu prendre connaissance des opérations retenues pour 2021 et des modalités d'obtention des subventions.

Il précise que ce qui est soumis ce jour à l'approbation de l'assemblée consiste en la constitution des dossiers de demande de subvention auprès de l'Etat, du Conseil Départemental et d'un fonds de concours auprès de la Communauté de Communes. Il présente ensuite aux Conseillers Municipaux chacun des dossiers :

### ***- Demande de fonds de concours auprès de la Communauté de Communes du Pays du Coquelicot pour les travaux d'aménagement extérieur du logement communal***

M. Dominique MILLE indique que la Communauté de Communes du Pays du Coquelicot a mis en place un fonds de concours pour les travaux sur les logements communaux.

Concernant le projet de travaux d'aménagement extérieur du logement communal situé 18 Rue Perdu (pose d'une clôture et d'un portail) actuellement à l'étude, il apparaît que la commune est éligible à un fonds de concours de 5 000 € au titre du forfait de base. La Communauté de communes et la commune doivent accepter le fonds de concours et approuver une convention pour définir les engagements respectifs et modalités de versement du fonds de concours. C'est pourquoi, il est proposé de solliciter cette aide pour la réalisation des travaux évoqués ci-avant dont le montant s'élève à la somme de 8 602,98 € HT soit 10 323,58 € TTC conformément au devis de l'entreprise SAS DDM 80360 EQUANCOURT.

**Après en avoir délibéré, l'Assemblée délibérante :**

\* adopte le projet qui lui est présenté,

\* sollicite auprès de la Communauté de Communes du Pays du Coquelicot l'obtention d'un fonds de concours d'un montant de 5 000 € au titre du forfait de base pour la réalisation des travaux d'aménagement extérieur du logement communal situé 18 Rue Perdu,

\* arrête le plan de financement suivant :

- Fonds de concours Communauté de Communes du Pays du Coquelicot (forfait de base) = 5 000,00 €
- Part revenant au maître d'ouvrage : (dont TVA)
  - Fonds propres = 5 323,58 €

\* autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention avec la Communauté de Communes du Pays du Coquelicot et toutes pièces relatives.

***-Demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) – 2021 : Équipement intérieur de l'école primaire : matériel informatique et mobilier.***

M. le Président présente aux membres de l'assemblée délibérante le projet d'achat de matériel informatique (un TBI et une imprimante) et de mobilier (chaises) pour l'équipement intérieur de l'école primaire pour un montant estimé à 8 392,50 € HT correspondant aux devis présentés par SOMME NUMERIQUE à 80000 AMIENS, la société e@ii à 80300 ALBERT et la société BRUNEAU à 91948 COURTABOEUF.

**Après en avoir délibéré :**

L'assemblée délibérante adopte le projet qui lui est présenté, sollicite l'aide de l'Etat au titre de la DETR et arrête le plan de financement suivant :

- Subvention Etat DETR :  $40\% \times 8\,392,50 = 3\,357,00$  €
- Part revenant au maître d'ouvrage : (dont TVA)
  - Fonds propres = 6 714,00 €

En ce qui concerne l'achat du TBI, M. le Maire précise que le seul devis présenté est celui de SOMME NUMERIQUE qui est un syndicat intercommunal auquel la commune adhère et qui bénéficie pour ce type de matériel de prix très intéressants dus notamment aux subventions FEDER de la Région.

***-Demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) – 2021 - Accessibilité aux personnes à mobilité réduite des bâtiments de la mairie et de l'église***

M. le Président présente aux membres de l'assemblée délibérante le projet de travaux d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite (PMR) à la mairie et à l'église pour un montant de travaux estimé à 10 380,00 € HT correspondant aux devis présentés par la société SOLUTION RENOVATION 80 à 80300 ALBERT.

**Après en avoir délibéré :**

L'assemblée délibérante adopte le projet qui lui est présenté, sollicite l'aide de l'Etat au titre de la DETR et arrête le plan de financement suivant :

- Subvention Etat DETR :  $35\% \times 10\,380,00 = 3\,633,00$  €
- Part revenant au maître d'ouvrage : (dont TVA)
  - Fonds propres = 8 823,00 €

***-Demande de subventions au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) – 2021 – au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) – Plan de relance 2020 et auprès du Conseil Départemental de la Somme au titre de la Politique territoriale 2017-2021 – Dispositif en faveur des communes - Travaux de rénovation des bâtiments scolaires maternelle et primaire.***

M. le Président présente aux membres de l'assemblée délibérante le projet de rénovation des bâtiments scolaires de l'école maternelle et de l'école primaire qui consistent en la rénovation totale d'une salle d'activités de l'école maternelle afin notamment d'améliorer l'isolation thermique du bâtiment et le remplacement pour un meilleur confort des élèves, des toilettes extérieures de l'école primaire par la construction de toilettes intérieures accessibles aux personnes à mobilité réduite. Le montant total de cette opération est estimé à 26 784,60 € HT soit 32 141,52 € TTC correspondant aux devis présentés par les entreprises Gonzague DEBEAUVAIS de Beaucourt-sur-l'Hallue et SOLUTION RENOVATION 80 d'Albert.

**Après en avoir délibéré :**

L'assemblée délibérante adopte le projet qui lui est présenté, sollicite l'aide de l'Etat au titre de la DETR et de la DSIL – Plan de relance 2020 et l'aide du Conseil Départemental de la Somme et arrête le plan de financement suivant :

- Subvention Etat DETR :  $40\% \times 26\,784 = 10\,713$  €
- Subvention Conseil Départemental de la Somme : « Dispositif en faveur des communes »
  - 30%  $\times 26\,784 = 8\,035$  € ramenée à 5 520 €

*(la commune a déjà perçu la somme de 7 480 € sur un total d'aide plafonné à 13 000 €)*

- Subvention Etat DSIL-Plan de relance 2020 :  $19,39\% \times 26\,784 = 5\,193 \text{ €}$
- Part revenant au maître d'ouvrage :
  - Fonds propres =  $10\,715,52 \text{ €}$  (dont TVA :  $5\,356,92 \text{ €}$ )

M. Dominique MILLE indique ensuite que M. le Maire a fait réaliser un devis pour les travaux de réfection des façades de l'église auprès de l'association d'insertion ISPT d'Englebelmer. Ces travaux sont devenus urgents du fait des chutes de pierres constatées notamment à proximité immédiate de la cour d'école maternelle. Le montant estimé est de  $233\,000 \text{ €}$ . Ce projet pourrait faire l'objet d'une demande de subventions auprès de l'Etat au titre de la DETR pour travaux urgents sur les édifices culturels et au titre de la DSIL – Plan de relance 2020. Il est donc proposé de délibérer dans ce sens.

*- Demande de subventions au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) – 2021 – et au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) – Plan de relance 2020 – Travaux urgents de réfection des façades de l'église -*

M. le Président présente à l'assemblée le projet de travaux urgents sur les façades de l'église consistant en la réfection totale des joints, des gargouilles, des gouttières et le remplacement des briques abîmées. Le montant de cette opération est estimé à  $233\,000 \text{ €}$  suivant le devis de l'association d'insertion ISPT d'Englebelmer auquel il convient d'ajouter une marge de manœuvre de  $10\%$  soit  $23\,300 \text{ €}$  pour d'éventuels travaux imprévisibles qui seront découverts lorsque les échafaudages permettront un accès plus aisé.

#### **Après en avoir délibéré :**

L'assemblée délibérante adopte le projet qui lui est présenté, sollicite l'aide de l'Etat au titre de la DETR et de la DSIL – Plan de relance 2020 et arrête le plan de financement suivant :

- Subvention Etat DETR :  $25\% \times 256\,300 = 64\,075 \text{ €}$
- Subvention Etat DSIL Plan de relance 2020 :  $55\% \times 256\,300 = 140\,965 \text{ €}$
- Part revenant au maître d'ouvrage : (pas de TVA : association non assujettie)
  - Fonds propres =  $51\,260 \text{ €}$

#### **Programme des travaux de voirie 2021**

M. Dominique MILLE rappelle aux conseillers municipaux que lors du vote du budget primitif 2020 un crédit de  $25\,000 \text{ €}$  a été ouvert pour la réalisation de différents travaux de voirie déjà prévus au budget 2019 dans le cadre d'un groupement de commandes auprès de la Communauté de Communes du Pays du Coquelicot. A ce jour, rien n'a été réalisé et M. le Maire a récemment rencontré avec M. Pascal LEFEVRE 3<sup>ème</sup> adjoint délégué aux travaux, un

technicien de la société VERDI assurant la maîtrise d'œuvre afin de modifier et ajuster le programme initial.

M. le Maire présente donc le nouveau programme de travaux qui consiste en la reprise de bordurages ponctuels rue du vélodrome, la réalisation d'un « bateau » face à l'entrée d'une nouvelle habitation rue du Bois, la réalisation d'un trottoir face à la dernière habitation rue de Martinsart, la mise à niveau d'un regard rue du Bois et la reprise de bordures de trottoir cassées rues de Bouzincourt et de l'église pour un montant de 24 048,75 € HT auquel il convient d'ajouter la maîtrise d'œuvre pour 1 933,68 € HT soit un montant global de 25 982,43 € HT soit 31 178,92 € TTC. Il précise que le bon de commande de ces travaux doit être impérativement validé avant le 31 décembre 2020 pour pouvoir continuer à bénéficier des prix négociés dans le cadre du groupement de commande 2019/2020 par la communauté de communes.

M. Dominique MILLE intervient en rappelant que tout engagement de dépense doit être précédé d'une ouverture des crédits correspondants au budget communal or ceux figurant en dépenses d'investissement au budget 2020 sont insuffisants puisqu'ils s'élèvent à la somme de 25 000 €. Il propose donc à l'assemblée soit de procéder à une décision modificative pour ajuster l'ouverture des crédits en dépenses d'investissement soit d'affecter ce nouveau programme aux dépenses de fonctionnement d'entretien de la voirie pour lesquels un crédit de 120 000 € est disponible et permettre ainsi la signature immédiate du bon de commande.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

\*approuve le nouveau programme d'entretien de la voirie tel qu'il est présenté pour un montant total de 25 982,43 € HT ;

\*décide d'affecter la dépense correspondante au compte 615231 « Entretien de voirie » à la section de fonctionnement du budget 2020

### **Subventions exceptionnelles**

M. le Maire informe que M. Dominique MILLE a fait la proposition au bureau municipal d'attribuer une subvention exceptionnelle aux Restaurants du Cœur d'Albert eu égard aux circonstances actuelles liées à la pandémie et la recrudescence des demandes d'aide alimentaire. Il confirme que cette association qu'il aide ponctuellement par un don de pommes de terre rencontre actuellement des difficultés et propose une subvention exceptionnelle de 500 €.

Pour suivre, M. le Maire fait part de son ressenti suite à la vision des images des communes sinistrées des Alpes Maritimes suite à la tempête « Alex » d'octobre dernier. Il a pris contact avec le Maire de la commune de Le Mas petite commune de 185 habitants souvent mise en avant dans les divers reportages et qui doit faire face à d'immenses travaux de reconstruction notamment de son réseau routier. Par référence à la croix de guerre attribuée à la commune d'Aveluy et à la solidarité de nombreuses collectivités du monde entier pour la reconstruction d'après-guerre, M. le Maire souhaite faire perdurer cet esprit d'entraide et de solidarité notamment entre les communes rurales et propose d'attribuer à la commune de Le Mas une subvention exceptionnelle de 500 €.

Une troisième proposition de subvention exceptionnelle concerne l'association ADAPEI qui n'a pas pu organiser cette année l'opération « brioches » en raison de la pandémie et pour laquelle la commune d'Aveluy verse habituellement une subvention de 500 €.

M. le Maire propose donc de reconduire cette subvention de 500 € à l'ADAPEI.

M. Julien MOURET propose de diminuer le montant de la subvention proposée à la commune de Le Mas et d'augmenter d'autant la subvention attribuée aux Restaurants du Cœurs dans la mesure où des bénéficiaires d'Albert et d'Aveluy sont concernés.

M. le Maire ajoute qu'il aurait pu présenter également les demandes d'autres associations notamment sportives qui subissent la crise actuelle et sont à la recherche de nouvelles recettes pour assurer leur survie.

M. Julien MOURET considère qu'il est du devoir de l'Etat d'assurer le financement des travaux liés aux tempêtes.

M. le Maire insiste sur la solidarité entre les communes rurales et rappelle l'épisode d'une commune de la Somme confrontée à devoir payer des dommages considérables à la suite d'un accident survenu à un bénévole occasionnel. Un grand nombre de communes avaient répondu à l'appel de détresse et la commune d'Aveluy s'était jointe à cet élan en versant une subvention exceptionnelle.

M. Daniel VALVEKENS intervient en indiquant qu'il convient de maintenir un montant raisonnable de subvention et de ne pas tomber dans le ridicule.

M. Julien MOURET propose d'attribuer 300 € au lieu de 500 € à la commune de Le Mas.

Mme Martine BRÉART ajoute que d'autres associations caritatives existent sur le territoire : le secours populaire, la croix rouge, le secours catholique ...

M. le Maire confirme qu'il existe un bon nombre d'associations qui pourraient prétendre à une subvention mais qu'il convient de se limiter.

Il propose de voter pour les 3 propositions de subvention exceptionnelle de 500 €.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité les 3 subventions exceptionnelles de 500 € attribuées aux Restaurants du Cœur d'Albert, la commune de Le Mas et l'association ADAPEI.

### **Décision modificative**

M. le Maire donne la parole à M. Dominique MILLE qui explique qu'une décision modificative au budget 2020 doit être prise à l'effet d'ajuster quelques crédits insuffisants en dépenses de fonctionnement.

Le premier élément justifiant cette décision modificative est le réajustement des frais de personnel suite à la mise à disposition du secrétaire de mairie à compter d'avril 2020 auprès du service mutualisé de la communauté de communes. Le montant des frais correspondant était inconnu au moment du vote du budget primitif 2020.

Le second fait générateur est une modification d'imputation comptable d'une dépense.

La troisième raison est l'augmentation du nombre et du montant des allocations scolaires attribuées aux élèves par la commune.



Enfin, l'attribution des 3 subventions exceptionnelles qui viennent d'être votées justifie une augmentation des crédits correspondants.

Il est donc proposé à l'assemblée de voter la décision modificative suivante :

#### **DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

<b><u>COMPTES</u></b>	<b><u>LIBELLES</u></b>	<b><u>MONTANTS</u></b>
6411	Personnel titulaire	3 000,00
6451	Cotisations URSSAF	2 000,00
6453	Cotisations retraite	500,00
6458	ATIACL	150,00
65735	Subventions aux personnes de droit public	500,00
6574	Subventions aux personnes de droit privé	- 800,00
6714	Bourses et prix	500,00
6748	Autres subventions exceptionnelles	1 800,00
022	Dépenses imprévues	-7 650,00
<b>TOTAL</b>		<b>0,00</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité la décision modificative telle que présentée ci-dessus.

#### **Adhésion de la commune de Longueau à la FDE 80**

M. le Maire rappelle que conformément à la réglementation, lorsqu'une collectivité souhaite adhérer à une structure intercommunale, chaque Conseil Municipal des communes adhérentes doit se prononcer sur l'acceptation ou le refus d'admettre une nouvelle adhésion.

M. Dominique MILLE précise qu'il en est de même lorsqu'une collectivité souhaite quitter la structure intercommunale avec cette fois-ci des conséquences qui peuvent être importantes en termes financier dans la mesure où la collectivité sortante n'apporte plus sa contribution financière au budget.

M. le Maire propose donc à l'assemblée de se prononcer sur cette nouvelle adhésion à la Fédération Départementale d'Énergie de la Somme (FDE 80).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal prononce à l'unanimité un avis favorable à l'adhésion de la commune de Longueau à la FDE 80.

A propos de l'énergie, M. le Maire souhaite attirer l'attention des habitants sur les arnaques suite aux démarchage téléphonique ou à domicile concernant les changements de fournisseur d'énergie. Il demande à la population d'être très vigilant sur ce point.

## Restitution des Commissions par les Adjoint

- M. Thierry CRAMPON adjoint aux fêtes et cérémonie informe le Conseil Municipal qu'en ce qui concerne les fêtes et cérémonies, l'année 2020 a été très triste en raison de la pandémie qui n'a pas permis d'organiser les manifestations habituelles et reste très pessimiste pour l'année 2021. Un flash info devrait être diffusé en début d'année pour informer la population.
- M. Thierry CRAMPON adjoint aux affaires scolaires indique que la commission éducation n'a pas pu se réunir mais un conseil d'école s'est tenu en comité restreint le 3 novembre 2020 avec les nouveaux élus représentant les parents d'élèves : M. Jérôme BRACKE et M. Romain RICHARD en qualité de titulaires, Mme Mélanie MOREL et Mme Lucie JOURNEAUX en qualité de suppléantes respectivement.

Les effectifs des écoles demeurent constants à 48 élèves dont 30 habitent Aveluy, 13 de Mesnil-Martinsart et 5 demeurent à Authuille.

Les langues anglaise et allemande sont enseignées et en ce qui concerne la natation, un incident a été signalé quant au transport en bus arrivé en retard d'un quart d'heure à l'école alors que les enfants étaient rentrés en classe.

M. Thierry CRAMPON indique qu'il a eu la confirmation de la part du Président du SISCO d'Albert M. BRUNEL qu'une visite sera rendue prochainement à Aveluy accompagné de M. JACQUET de la région Hauts de France pour évoquer la question du transport scolaire et le souci de la traversée de route des enfants afin d'accéder au bus scolaire

Il informe que le solde de la coopérative scolaire est actuellement de 1 568 € et que des frais annuels importants de tenue de compte de 145 € ont été facturés par la Société Générale pour une recette enregistrée de 210 € ! Un changement de banque est donc envisagé.

Les exercices « incendie » et « attentat intrusion » ont été réalisés en octobre sans aucun souci.

Des menus travaux demandés sont en cours et sur le point d'être prochainement réalisés. Une marelle a été réclamée dans la cours de l'école maternelle et devrait être réalisée au beau temps.

Le coût du repas de la cantine a été évoqué tel que relaté lors de la délibération de ce jour relative aux tarifs communaux.

Des chèques cadeaux d'un montant de 25 € ont été remis aux parents d'élèves pour palier l'absence d'arbre de Noël avec la remise des jouets aux enfants. Cette formule a été appréciée mais nécessite des relances afin que les familles aillent récupérer le cadeau choisi chez le fournisseur. Les cadeaux seront stockés à la mairie puis distribués aux enfants par les enseignants.

Mme Martine BRÉART insiste sur la nécessité que tous les enfants soient destinataires d'un cadeau lors de la distribution et qu'ils ne soient pas pénalisés par la négligence de leurs parents qui n'ont pas été le choisir au préalable.

M. Thierry CRAMPON et M. le Maire assurent qu'ils veilleront à ce que tous les enfants aient un cadeau.

M. Thierry CRAMPON demande à Mmes Martine BRÉART et Myriam FALIZE de faire un compte-rendu de leur visite effectuée au restaurant du Clos de l'Ancre à Albert lieu de la cantine scolaire.

Mme Martine BRÉART indique qu'un article paraîtra dans la prochaine « Gazette d'Aveluy » sur ce point et évoque avec Mme Myriam FALIZE des sujets qui seront abordés lors d'une prochaine réunion de la commission éducation.

Toutes deux soulignent l'excellent accueil sur place de Mme VAILLANT très au fait du fonctionnement de la cantine scolaire.

Un contact sera pris prochainement avec le Président du SISCO de Mametz, Bécordel et Fricourt afin de solliciter la mise en place d'une commission « menu ».

M. Thierry CRAMPON annonce qu'une journée d'intégration aura lieu en janvier prochain pour tous les élèves de CM2 au collège Pierre et Marie Curie d'Albert.

- M. Julien MOURET informe l'assemblée que la commission environnement s'est réunie en octobre dernier pour le fleurissement de la commune à l'occasion de la Toussaint (Monument aux Morts, église et mairie). Une deuxième réunion a eu lieu en novembre pour le concours des maisons fleuries et la décision a été prise d'attribuer aux lauréats un bon d'achat car la remise des prix habituelle ne pouvait être organisée en raison de la pandémie.

Deux devis ont été réalisés pour les travaux d'entretien du fossé rue du Bois. Le débroussaillage est en cours et le curage devrait suivre.

Comme prévu, nouveau reempoisonnement a eu lieu le 18 novembre à l'étang communal.

Une nouvelle réunion de la commission aura lieu ce vendredi 18 décembre pour le concours des maisons illuminées.

- M. Dominique MILLE informe le conseil municipal que la commission communication s'est réunie la semaine dernière pour finaliser la rédaction de la gazette d'Aveluy. Le projet a été déposé et retravaillé chez l'imprimeur M. Patrick VAILLANT et la maquette devrait être disponible dès la fin de cette semaine. Une dernière relecture de la maquette sera ensuite proposée aux membres de la commission et enfin le document devrait être prêt en fin d'année pour une distribution dans les premiers jours de janvier 2021. Il remercie les membres de la commission pour leur implication afin de sortir un bulletin municipal sous une forme différente et dans les délais annoncés.

### **Actualité de la communauté de communes par le Maire**

M. le Maire relate à l'assemblée les tables rondes qui ont été récemment organisées sur le territoire de la communauté de communes afin de permettre aux élus communaux de s'exprimer sur leurs attentes et leurs remarques par rapport aux compétences exercées par l'EPCI et son avenir. Peu de participants ont assistés à ces réunions ; la commune d'Aveluy

étant représentée par le Maire et le 1<sup>er</sup> adjoint. Il rappelle qu'une enquête destinée à toute la population du territoire est actuellement en cours et encourage chacun à y participer soit sur le site internet soit sur l'imprimé disponible dans le magazine de la communauté de communes actuellement en cours de distribution.

M. Dominique MILLE indique qu'il a participé à la table ronde organisée à Grandcourt et qu'il a trouvé cette réunion très intéressante dans la mesure où chacun pouvait s'exprimer librement sur tous les sujets ayant trait à l'intercommunalité et les échanges entre les élus étaient très pertinents.

M. le Maire précise qu'il est intervenu auprès des responsables de la communauté de communes pour développer davantage à l'avenir ces échanges entre les Maires mais aussi tous les conseillers municipaux et les habitants du territoire. Une vice-présidente est d'ailleurs missionnée dans ce sens.

Par ailleurs, il indique que la communauté de communes poursuit ses efforts d'aide aux petites entreprises, artisans et commerçants qui souffrent énormément actuellement des conséquences de la pandémie.

Il poursuit en précisant que le projet économique « APCR » sur la zone de Méaulte avance bien mais se heurte à des règles d'environnement inimaginables : le dépôt du permis de construire est contraint par la découverte de 2 couples d'oiseaux migrateurs protégés sur le site et qui nécessite de par la loi l'acquisition de 6 hectares de terre supplémentaires aménagés de craie pour la protection de cette espèce d'oiseaux et lui permettre de nicher. Le projet économique reste donc subordonné à cette compensation écologique. M. le Maire fait part de son désarroi sur ce point et rappelle que ce projet pourrait générer à terme un peu plus de 500 emplois comparés aux quelques 800 emplois actuellement recensés comme impactés par la crise sanitaire.

Sur un autre sujet, il indique que la construction des 2 bâtiments culturels « Le Zèbre » sur Albert et Bray-sur-Somme avance à grands pas ; ce qui devrait doter la ville d'Albert d'un outil exceptionnel à la portée des habitants d'Aveluy pour la culture, la musique, la jeunesse avec la médiathèque et les bibliothèques ; l'ouverture étant prévue courant 2022.

Dans le cadre du « Coquelicot Tour », un spectacle est programmé pour la commune d'Aveluy le 23 mars 2021. Il aura lieu à la salle des fêtes de Grandcourt et un transport en bus sera proposé

### **Questions diverses**

- M. Philippe ANDRÉ s'étonne que des travaux de débroussaillage le long des peupliers de la RD 20 aient été entrepris aux frais de la commune alors que l'entretien de cet espace est de la compétence du Conseil Départemental de la Somme (CD 80). M. le Maire précise que ces travaux sont réalisés depuis plusieurs années par la commune car il estime qu'une demande auprès des services départementaux risque de traîner en longueur avant d'être satisfaite. M. Philippe ANDRÉ souhaite que l'on relance le conseil départemental notamment pour l'entretien des arbres devenus dangereux le long de cette route.
- Mme Paule CLIQUET fait part de son étonnement quant au travail réalisé à l'occasion du débroussaillage. Elle déplore les branchages restés sur place et l'état de propreté des

accotements. M. le Maire répond que la matière organique va se décomposer. Il souhaite que le recrutement prochain d'un nouvel employé communal permettra de réaliser ces travaux.

- M. Julien MOURET demande si la solution concernant le remboursement d'une concession de cimetière a été trouvée. M. Dominique MILLE indique que la question a été posée à la trésorerie par l'intermédiaire du secrétaire de maire et elle demeure sans réponse à ce jour.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire lève la séance à 22h50 en souhaitant à tous les élus de bonnes fêtes de fin d'année dans le respect des gestes barrières liés au COVID.